



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue à la salle du conseil municipal, le 6 décembre 2022 à 20 h 02 à laquelle étaient présents et formant quorum :

Étaient présents:

Monsieur Robert Pufahl, maire
Monsieur Alain Laferrière, conseiller du district numéro 1
Monsieur René Darveau, conseiller du district numéro 2
Monsieur Gaétan Bayeur, conseiller du district numéro 3
Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 5
Monsieur Guy Cloutier, conseiller du district numéro 6

Était absent :

Monsieur Guy Burelle, conseiller du district numéro 4, maire suppléant

Assiste également à la séance: monsieur Réjean Marsolais, greffier et adjoint à la direction générale qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

1. **Ouverture de la séance**
2. **Approbation des procès-verbaux :**
 - 2.1 Séance ordinaire du 8 novembre 2022
 - 2.2 Séance extraordinaire du 26 novembre 2022
3. **Administration générale**
 - 3.1 Avis de motion – Règlement taux taxes 2023
 - 3.2 Avis de motion – Règlement de tarification pour financer différents services
 - 3.3 Dépôt du rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle
 - 3.4 Séance du budget 2023 – Modification de la date
 - 3.5 Dépôt du projet de règlement intitulé : « *Règlement établissant le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement 606-2019* »
 - 3.6 Demande d'aide financière en accompagnement en loisir – Camp de jour adapté 2023
 - 3.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement créant une réserve financière pour la tenue d'élections
 - 3.8 Autorisation de signature – Entente CNESST
4. **Trésorerie**
 - 4.1 Approbation des comptes payés et à payer
5. **Travaux publics**
 - 5.1 Embauche d'un responsable des travaux publics
 - 5.2 MTQ – Permis de voirie
6. **Hygiène du milieu**
7. **Urbanisme et environnement**
8. **Sécurité publique et service incendie**
9. **Loisirs et culture**
 - 9.1 Entretien des patinoires
 - 9.2 Demande de contribution financière (Société de récréotourisme Pôle Berthier)



10. Autres(s) sujet(s)
11. Période de questions
12. Clôture et levée de la séance

Ouverture de la séance

Monsieur le maire Robert Pufahl, constate le quorum à 20 h 02 et déclare la séance ouverte.

2022.12-217 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2022

CONSIDÉRANT Que les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2022;

CONSIDÉRANT Que les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Léo Soulières
Appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Bayeur
Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2022.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2022.12-218 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 novembre 2022

CONSIDÉRANT Que les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 novembre 2022;

CONSIDÉRANT Que les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Laferrière
Appuyé par monsieur le conseiller René Darveau
Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 novembre 2022.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Avis de motion – Règlement taux de taxes 2023

Monsieur le conseiller Léo Soulières dépose un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement décrétant les taux de taxes pour l'exercice financier 2023.



Avis de motion – Règlement de tarification pour financer différents services

Monsieur le conseiller Léo Soulières dépose un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement établissant les tarifications pour financer différents services rendus par la municipalité.

Dépôt du rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle

Conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), la greffière-trésorière adjointe dépose le rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle.

2022-12-219

Séance d'adoption du budget 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Bayeur
Appuyé par monsieur le conseiller René Darveau
Et résolu :

Que la date de la séance d'adoption du budget pour l'exercice financier 2023 initialement prévue le 12 décembre 2022 soit reportée au mardi, le 27 décembre 2022.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Dépôt du projet de règlement numéro 606-1-2022 intitulé : « Règlement établissant le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement numéro 606-2019 »

Monsieur le conseiller Guy Cloutier dépose le projet de règlement numéro 606-1-2022 intitulé « *Règlement établissant le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement numéro 606-2019* ».

2022-12-220

Demande d'aide financière en accompagnement en loisir – Camp de jour adapté 2023

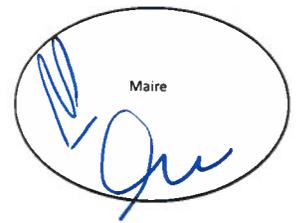
CONSIDÉRANT qu'il existe un programme d'assistance financière relative au service d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées ;

CONSIDÉRANT que ce programme s'adresse aux municipalités et organismes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier souhaite apporter un support financier à certains parents qui désirent un service d'accompagnement auprès de leurs enfants handicapés, pour leurs activités de loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Cloutier



Appuyé par monsieur le conseiller René Darveau
Et résolu :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à présenter une demande d'aide financière, pour l'année 2023, dans le cadre du *Programme d'aide financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées*.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement créant une réserve financière pour la tenue d'élections

Monsieur le conseiller Guy Burelle dépose un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement créant une réserve financière pour la tenue d'élections.

Monsieur le conseiller Guy Burelle dépose le projet de règlement numéro 635-2022 intitulé « *Règlement créant une réserve financière pour la tenue d'élections* »

2022-12-221

Autorisation de signature – Entente de règlement hors cour

ATTENDU que le salarié a déposé deux plaintes en vertu de la Loi sur les normes du travail;

ATTENDU qu'il est de la volonté des parties de régler hors cour lesdites plaintes, et ce, sans admission ni de reconnaissances de responsabilité de part et d'autre;

ATTENDU que la présente entente a été conclue dans le cadre d'une rencontre de médiation réalisée par Éric Tremblay, de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Laferrière
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Cloutier
Et résolu :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que madame Marylène Fortin, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, l'entente de règlement hors cour intervenue dans le cadre d'une rencontre de médiation avec le salarié.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.



2022-12-222

Approbation des comptes payés et à payer

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe soumet les listes des factures payables et payées et demande au conseil de les approuver.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Bayeur
Appuyé par monsieur le conseiller René Darveau
Et résolu :

D'approuver la liste des factures payées durant le mois de novembre 2022, pour un montant total de 21 584,60 \$.

D'autoriser le paiement des factures présentées, pour un montant total de 131 831,59 \$.

D'autoriser les salaires bruts ainsi que les gains non-imposables payés durant le mois de novembre 2022, pour un montant de 43 173,00\$.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2022.12-223

Embauche d'un responsable des travaux publics

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour le poste de responsable des travaux publics;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Cloutier
Appuyé par monsieur le conseiller Léo Soulières
Et il est résolu :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier embauche et nomme au poste de Responsable des travaux publics, monsieur Daniel Denis.

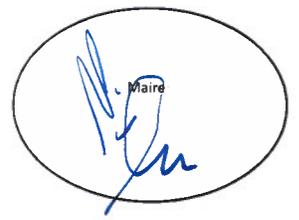
Que l'entrée en poste de monsieur Denis s'effectuera le 3 janvier 2023.

Que monsieur le maire Robert Pufahl, est autoriser à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2022-12-224

Ministère des Transports – Permission de voirie



- CONSIDÉRANT** que la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports ;
- CONSIDÉRANT** que la municipalité doit obtenir une permission de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;
- CONSIDÉRANT** que la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;
- CONSIDÉRANT** que la municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le ministère des Transports;
- CONSIDÉRANT** que la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Laferrière
Appuyé par monsieur le conseiller René Darveau
Et résolu :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2023 et qu'elle autorise monsieur Daniel Denis, responsable des travaux publics, à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000\$ puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie

Que la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier s'engage à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, la permission requise.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2022.11.225 Mandat – Entretien et surveillance des patinoires pour la saison 2021-2022

Il est proposé par monsieur le conseiller René Darveau
Appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Bayeur
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte l'offre de service de monsieur Danick Boutin afin d'effectuer l'entretien des patinoires pour la saison hivernale 2022-2023 et ce, au coût forfaitaire de 7 000,00 \$.

Que la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe est autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier le protocole d'entente à cet effet.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2022.12.226 Demande de contribution financière - Société de récréotourisme Pôle Berthier



Maire

Il est proposé par monsieur le conseiller Léo Soulières
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Cloutier
Et il est résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier verse une aide financière au montant de 2000,00 \$ à l'organisme Société de Récréotourisme Pôle Berthier.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Période de questions

2012-12.227

Clôture et levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Laferrière
Appuyé par monsieur le conseiller René Darveau
Et il est résolu :

De clore et lever cette séance.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.


Robert Pufahl,
Maire


Réjean Marsolais
Greffier et adjoint à la direction générale

« Je, Robert Pufahl, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec »


Robert Pufahl
Maire

